



# BULLETIN D'INFORMATION

## Compte-rendu succinct du Conseil Municipal Du lundi 7 juin 2021

### Révision des tarifs communaux :

Chaque année, le Conseil délibère sur les différents tarifs communaux. Ils entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

**Cantine :** Une revalorisation de 0.10 € ou 0.15 € est proposée.

- Repas élève maternelle 3.15 €
- Repas élève primaire 3.35 €
- Repas exceptionnel 3.75 €

**Piscine :** Les tarifs restent inchangés par rapport à l'an passé, en raison de la crise sanitaire.

Tarifs	Vote 2021
Entrée - 4 ans	Gratuit
Entrée - 16 ans	2,00 €
Carte 10 entrées - 16 ans	15,80 €
Entrée 16 ans et +	3,10 €
Carte 10 entrées 16 ans et +	26,50 €
Entrée collective	1,70 €
Campeur du camping des Effres	Gratuit
Cours de natation	8,00 €

**Fourrière :** Le Conseil a décidé d'augmenter le tarif en vigueur depuis 2003. Celui-ci s'élevait à 15 € par jour, il s'élèvera désormais à 20 €.

### Vente de bois aux particuliers :

Il est acté d'augmenter le tarif en vigueur depuis 2010 :

- Bois à faire 15,00 € le stère
- Bois fait à emporter 40,00 € le stère

### Produits saisonniers :

Produits saisonniers	Vote 2021
Pédalos 1h00	6,00 €
Pédalos 0h30	4,00 €
Minigolf	3,00 €
Tennis	4,00 €

### Subventions aux associations :

Au vu des dossiers de demande de subvention reçus, le Conseil a décidé d'attribuer un montant total de subventions aux associations de 30 849 €. Les montants attribués en 2019 ont dans l'ensemble été reconduits.

### Bons de pierres :

Les élus ont voté l'instauration d'un nouveau règlement intérieur qui encadrera la dotation de tout-venant aux agriculteurs. Il reprend les éléments suivants :

- une dotation de 20 tonnes est attribuée à toute exploitation agricole Secondignoise qui en formule la demande ;
- cette dotation est étendue aux exploitations dont le siège est hors-commune, mais qui exploitent des terres sur Secondigny accessibles par nos chemins ruraux ;
- le transport est à la charge de l'exploitant ;
- les matériaux ne devront pas être utilisés sur les propriétés privées ;
- les matériaux sont à retirer aux carrières Kléber MOREAU de Mazières en Gâtine contre la remise du bon de pierre ;
- Pas de report possible sur l'année suivante.

### Convention avec la poste: diagnostic voirie :

La commission voirie souhaite disposer d'un état complet des dégradations de la voirie afin de piloter un programme pluriannuel des travaux d'entretien du réseau routier communal. La Poste offre un service d'audit de voirie et des trottoirs comprenant la création d'un référentiel de voirie, l'enregistrement vidéo de l'état de la voirie, la qualification des données, la cartographie complète avec état des lieux et la restitution des données avec préconisations. Le coût de cette prestation s'élève à 7 260.00 € TTC.

Le conseil accepte l'établissement de cette convention avec la Poste pour l'audit de voirie.

### Convention de servitude Gérédis: poste de distribution :

Le Conseil de concède à titre de servitudes les droits d'occuper et d'installer à demeure, aux frais de Gérédis, un poste de distribution et ses accessoires techniques nécessaires, sur une portion du terrain se situant rue de la Mélusine.

### Convention de servitude Gérédis: réseau de distribution

Le Conseil accepte également d'établir une convention pour l'établissement d'une bande de 0.50 mètre de large, une ligne électrique souterraine sur une longueur totale d'environ 111 mètres, dont tout élément sera situé à au moins un mètre de la surface après travaux, et d'établir en tant que de besoin des bornes de repérage.

### Comité de rédaction :

Bulletin rédigé par Sylvie Michaud et Jany Péronnet.

### Mise en page :

A. Brandeau

### Imprimé par nos soins

### Mairie :

1 pl. de l'Hôtel de Ville  
BP 50003  
79130 SECONDIGNY



05 49 63 70 15



secondigny@  
mairie-secondigny.fr



## Infos :

**Prochain conseil municipal :**  
Lundi 12 juillet 2021 à 20h30

La Municipalité et le GICAS vous informent que les bons d'achat, que vous avez pu gagner lors de la tombola de Noël, verront leur validité prolongée jusqu'au 31 août 2021.

## Convention UDAF: point conseil budget

L'UDAF souhaite établir des permanences appelées Point Conseil Budget sur rendez-vous à la mairie. Il s'agit d'un service gratuit pour prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières. Le Conseil accepte d'établir une convention de partenariat avec l'UDAF pour fluidifier les échanges entre la mairie et le service PCB.

## Visite médicale Poids lourds :

La commission du personnel propose d'inscrire, dans le futur règlement intérieur, la prise en charge de la visite médicale d'aptitude pour le permis poids lourd, pour les agents titulaires et les agents en contrat. Ainsi lorsque les agents utilisent leur permis poids lourd pour le travail, ils doivent se soumettre à un contrôle médical pour le renouveler, auprès d'un médecin agréé qui vérifie leur aptitude. Considérant que l'Assurance maladie ne prend pas en charge les frais du contrôle, ni les éventuels examens complémentaires. Le Conseil accepte alors que la Commune prenne en charge le coût de la visite médicale.

## « Cap relance 2021 »:

Dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local, la Commune peut bénéficier d'une aide du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, pour des travaux d'investissement tels que la réhabilitation des bâtiments. Pour ce faire, une dotation de 12 137.00 € est allouée à notre collectivité. Afin de maintenir son patrimoine bâti en bon état, les élus conviennent d'utiliser cette dotation pour la réfection de la toiture du bâtiment situé au 63 rue de la Vendée. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 25 715.80 € TTC. Le reste sera auto financé.

## Décision modificative du budget :

Le Conseil municipal convient d'ajuster les crédits budgétaires ouverts sur l'exercice 2021, en prévoyant un virement de crédits de 2 000 €, sur le budget principal, en fonctionnement.

## Projet Maison France Services :

Cette année 2021 va connaître le départ des services publics de La Poste de Secondigny et de la trésorerie de Parthenay. Il n'est pas concevable pour la population du territoire,

d'être confrontée à la désertification administrative. Aussi les élus envisagent la création, au sein de la mairie, d'une agence postale ainsi que d'une Maison France Services (MFS). La MFS vise à permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien auprès de 9 partenaires (Pôle Emploi, CPAM, CAF, ministère des finances publiques, ministère de l'intérieur etc.). Le Conseil municipal valide ce projet et décide de signer une convention avec La Poste pour la création de l'Agence Postale Communale. Les élus actent la création d'une Maison France Services et le dépôt d'une candidature en vue de sa labellisation.

## Point sur les travaux et chantiers en cours :

Des Gens du Voyage se sont stationnés sans autorisation sur le Plan d'eau. La raison en est que l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage située à Secondigny est déjà complète. Le Conseil souhaite agrandir cette aire et en faire la demande à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

La démolition du bâtiment situé rue de la Charmille est retardée car l'intervention des gestionnaires de réseaux est nécessaire.

Trois nouveaux jeux pour le plan d'eau seront installés courant mai.

## Point sur les commissions :

Urbanisme, PLUi, Voirie, PAVE : une réunion qui a eu lieu le 2 juin portait sur la construction de logements. Il est précisé que les constructions seront limitées en superficie et en nombre.

Communication : la mise en ligne du nouveau site internet sera retardée du fait que nous sommes en période électorale.

## Questions diverses :

Les riverains se plaignent des nuisances sonores causées par les jeunes qui n'ont pas d'endroit pour se réunir. La commission jeunesse devra entamer une réflexion sur ce point.

Maison de Santé : l'estimation du montant du terrain est en cours. Une discussion a été entamée avec le directeur de l'EHPAD pour qu'elle achète la moitié du terrain, et pouvoir ainsi diminuer les frais d'achat.



Ouverture de la piscine du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021.

Jauge maximum 25 personnes. Pas de réservation possible.

Renseignements pour les cours de natation au 06 07 57 11 53



## Permanences du C.R.E.R.

Conseil pour vos travaux de rénovations énergétiques de votre logement. Rendez-vous lors des permanences en Mairie :

**13 juillet 2021 de 14h à 17h**  
**10 août 2021 de 14h à 17h**

☎ : 05 49 08 24 24

@ : [contact@crer.info](mailto:contact@crer.info)



## Point Conseil Budget de l'UDAF

Accompagnement des personnes en des difficultés financières :

☎ : 05 17 87 01 70

@ : [pcb@udaf79.asso.fr](mailto:pcb@udaf79.asso.fr)

## Coronavirus :

**POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**



Se laver très régulièrement les



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.



Saluer sans se serrer la main, éviter les embras-



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter.

## Commune de Secondigny

Mairie - 1 place de l'Hôtel de Ville BP 50003 - 79130 SECONDIGNY

☎ : 05 49 63 70 15 - ✉ : [secondigny@mairie-secondigny.fr](mailto:secondigny@mairie-secondigny.fr)